

EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

\*Date de Convocation : 30/03/2023

\*Date d'Affichage : 30/03/2023

\*Conseillers en exercice : 9

\*PRESENTS : 1

\*VOTANTS : 1

Vu les statuts du 11/03/1980 de la Caisse des Ecoles Publiques de Margency,  
L'an deux mil vingt-trois, le 5 avril à 14 heures le Comité de la Caisse des Ecoles légalement  
convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PLAIGNAUD Vice-Président de la Caisse des  
Ecoles. 2<sup>ème</sup> convocation suite à réunion du 29/03/2023 où absence de quorum.

Était présent : Monsieur Michel PLAIGNAUD.

Absents excusés : Monsieur Thierry BRUN, Madame Murielle FANOULLER,  
Madame Typhanie DESPIAU, Madame Isabelle LACOUR,  
Madame Marion MAESTRONI et Monsieur Vincent BLANGY.

Absents : Madame Muriel DANQUAH et Monsieur Stéphane CHEPPTTELL

Monsieur PLAIGNAUD a été élu Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Déli. 4 Subventions versées au BP Caisse des Ecoles 2023**

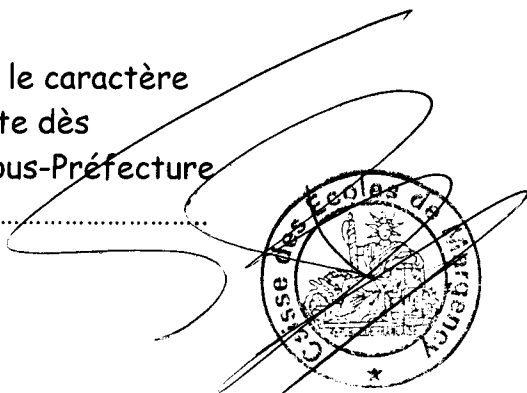
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président de la Caisse des Ecoles, Monsieur Michel  
PLAIGNAUD concernant la demande de subvention, les membres du comité à l'unanimité

**DECIDE** de subventionner au budget primitif 2023 à l'article 657381 de la façon suivante :

- Comité de Val d'Oise de la Ligue contre le Cancer, 150 euros,
- GSCF Pompiers Humanitaires, 150 euros

Le Président certifie le caractère  
Exécutoire de cet acte dès  
Sa transmission en sous-Préfecture  
Affiché le .....



Fait à Margency, le 5 avril 2023  
Le Président,  
Thierry BRUN.

